



* * *

ARRÊTE N° 2026 281 065
Parc de la Mairie - Chasse aux œufs

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1 ;

Considérant qu'une chasse aux œufs à destination des enfants est organisé dans le parc de la Mairie le dimanche 12 avril 2026 ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre ainsi que la sécurité publique et à prévenir tout accident pour le déroulement de cette manifestation, ;

ARRÊTE:

ARTICLE 1 :

La municipalité occupera le parc de la Mairie afin d'organiser la chasse aux œufs le dimanche 12 avril de 8h à 18h.

Cette chasse aux œufs est destinée à divertir les enfants en les invitant à rechercher et à collecter dans un espace défini.

ARTICLE 2 : Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire,
L'A.S.V.P
Le Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 7 avril 2026

**Le Maire,
Sébastien RIVIERE**

